

Robert FASSOLETTE

Professeur d'Education Physique et de Sport
Breveté d'Etat 3e degré de Rugby à XIII
Diplômé de l'INSEP
DEA d'Histoire du XXe siècle de l'IEP de Paris
Président de l'Association "XIII-ACTIF"

La modernité sportive assassinée par décret la mort du Rugby à XIII en 1941.

La publication du *décret du 19 décembre 1941 portant dissolution de la Ligue Française de Rugby à treize*¹ ne fut-elle que l'expression du fait que *les quinzistes [avaient mis] tristement à profit la période de l'Occupation*² pour obtenir la suppression autoritaire de la concurrence directe faite à leur *Fédération Française de Rugby (FFR)* ? En effet, comment comprendre que l'interdiction d'un sport soit intervenue au moment même où la *Révolution nationale* s'appuyait tant sur tous les autres pour faire passer son message moralisateur auprès des jeunes ? Le Rugby à XIII aurait-il alors pu être perçu comme potentiellement subversif par le régime maréchaliste ?

Observons tout d'abord cette singulière dichotomie du monde rugbystique, partagé entre XV et XIII, laquelle, plutôt qu'une simple querelle de clocher, se révélerait en fait être une querelle de chapelle, voire une guerre de religion, l'un comme l'autre Rugby se présentant comme une « pratique » de l'ovale avec chacune ses adeptes respectifs : le XV plus axé sur la notion de groupe, le XIII sur celle de mise en valeur de l'individu.³ Cette lutte d'influence a pris, en France, au fil de l'histoire de cette concurrence, une tournure à nulle autre pareille – avec une intensité atteignant un degré paroxystique sous le régime du Maréchal Pétain – dont les conséquences sont encore, de nos jours, très prégnantes.

¹ Décret n° 5285, *Journal Officiel de l'Etat Français*, 27 déc. 1941.

² Jean DURRY, Le professionnalisme, un problème dépassé (ch. 8), in Ronald HUBSCHER (dir.), Jean DURRY et Bernard JEU, *L'histoire en mouvements*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 221.

³ Robert FASSOLETTE, *Histoire politique du conflit des deux Rugby en France*, Mémoire pour le diplôme de l'INSEP (membres du jury : Bertrand DURING, Pierre PARLEBAS, Jacques SOPPELSA), Paris, 1996.

Au début des années Trente, bien avant l'arrivée du XIII en France, le XV connaissait de graves problèmes tant de violence (*rugby de muerte*) que de paiements occultes heurtant une éthique amateur scrupuleusement prêchée par d'inquisiteurs Britanniques : en mars 1931, le XV de France était exclu du *Tournoi des V nations* au moment des pires déchirements intérieurs de l'histoire de la FFR.¹ Dans une période marquée autant par la disqualification de Jules Ladoumègue par une *Fédération Française d'Athlétisme* (FFA) qui refusait – derrière un Paul Méricamp, président fédéral et implacable pourfendeur de tout manquement à l'éthique – d'avoir à *réformer sa doctrine de l'amateurisme*¹ (mars 1932) que par l'officialisation du professionnalisme (au contrat cependant fort contraignant, irrévocable jusqu'à 35 ans) par la *Fédération Française de Football Association* (juin 1932), les dirigeants du Rugby à XV se divisaient face à l'émergence de la nouvelle réalité sociale du sport leur commandant de trouver une solution à la « traditionnelle » hypocrisie de cet amateurisme marron qui caractérisait alors tant le milieu quinziste.

En proie à ses querelles intestines, la FFR allait prendre des décisions lourdes de conséquences pour son avenir en prononçant la radiation, pour fait de professionnalisme, de plusieurs joueurs de tout premier plan (Jean Galia, Robert Samatan...) ainsi que de clubs entiers auxquels on reprochait surtout de vouloir constituer des équipes susceptibles de perturber l'ordre établi en matière de hiérarchie rugbystique. En fait, sous couvert d'épuration du Rugby français en vue d'obtenir le pardon des Britanniques, on procéda plutôt à des règlements de comptes permettant à certains d'éliminer de gênantes concurrences (radiation de Villeneuve sur Lot qui faisait trop d'ombre aux clubs huppés d'Agen et Périgueux). La FFR ayant obtenu du *Comité National des Sports* (CNS) que ses radiations soient étendues à toutes les fédérations amateurs, nombreux furent les ex-quinzistes à se retrouver sans pratique possible. Cette forme d'excommunication sportive permit ainsi à un très motivé Jean Galia de conduire

¹ Pour un aperçu très précis de cette période tourmentée du Rugby à XV français, une des meilleures sources demeure Jean-Pierre BODIS, *Histoire mondiale du Rugby* (ch. 8 : La France entre les deux guerres), Toulouse, Privat, 1987, p. 193-217.

l'implantation en France de cette autre version technique, mais aussi vision sociale, de l'ovale qu'est le Rugby à XIII.²

Mais, pour faire barrage à ce Rugby jugé dissident, car non conforme aux dogmes sportifs alors en vigueur et avant même que ne soit signée la moindre licence treiziste, la FFR avait obtenu du CNS que soit réinstauré le *Pacte affinitaire* de solidarité entre les *grandes fédérations amateurs*³, lesquelles répondirent avec un zèle a priori fort surprenant.⁴ Quant à elle, la FFR utilisa son entregent en haut lieu pour, autant que faire se pouvait, priver ce *néo-Rugby* non seulement des indispensables terrains et stades nécessaires tant à sa pratique qu'à son développement⁵ mais aussi, et peut-être surtout, des non moins indispensables agrément des pouvoirs publics et reconnaissance par le CNS, alors nécessaires pour qu'un sport puisse être officialisé, notamment pour être pratiqué à l'école. En agissant ainsi, les « amateurs » espéraient dresser l'ensemble des sportifs français contre ce Rugby à XIII que, bien entendu, le CNS n'accepta point en son sein, malgré une irréprochable situation administrative de la LFR XIII.

Cependant, et malgré tous ces barrages, le Rugby à XIII connut, de 1934 à 1939, un tel succès que beaucoup tentèrent de l'implanter dans leur commune et cela dans tout le pays comme en atteste une lecture attentive de la presse sportive d'avant-guerre.

¹ Marianne LASSUS, *L'affaire Ladoumègue*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 26.

² Un match de démonstration, entre l'Angleterre et l'Australie, eut lieu le 31 déc. 1933 au stade Pershing de Paris. Le succès fut immédiat auprès du public et Jean Galia, entouré de 16 autres pionniers, organisa une tournée d'apprentissage en Angleterre (fév.1934) dont les résultats sportifs convaincants aboutirent à la création de la *Ligue Française de Rugby à XIII* (LFR XIII) : ses statuts furent déposés le 6 avril suivant à la Préfecture de Police de Paris et le premier championnat de France treiziste démarra, non sans peine en raison des problèmes de terrains, en oct. 1934.

³ *L'Echo des Sports*, 9 janv. 1934 et *L'Auto*, 4, 12 janv. et 20 mars 1934.

⁴ Dans le cadre de ce *Pacte* (maintenu jusqu'à la guerre), notons que les dirigeants de la *Fédération Française de Natation et Sauvetage* firent interdire l'accès de la piscine de Villeurbanne à leurs adhérents car des treizistes jouaient sur le terrain de Rugby du complexe sportif auquel appartenait également ce bassin (*Bulletin officiel de la FFNS*, n° 75 et 80, 1934). La *Fédération Française des Sociétés d'Aviron* interdit aux frères nantais Vandernotte, médaillés de bronze aux JO de Berlin, de pratiquer le XIII en amical avec leurs amis rugbymen du club local, pourtant amateur, récemment créé (*Les Annales de Nantes et du Pays nantais*, n° 236, 1990). Paul Méricamp ferma l'accès de sa FFA à tout rugbyman radié par la FFR pour avoir goûté au fruit défendu du Rugby à XIII (*L'Auto*, 25 juin 1937).

⁵ *L'Echo des Sports*, 9 janv. 1934 :... *la fédération de Rugby [XV] affirme que la trace de treize joueurs empeste un terrain pour toujours.*

Mais, dans l'immense majorité des cas, c'est l'impossibilité d'obtenir un terrain qui empêcha la concrétisation du projet.¹

Il faudra, ainsi, au Rugby à XIII attendre l'arrivée du Front populaire pour obtenir l'agrément de l'Etat (12 janv. 1938) sous l'égide d'un Léo Lagrange qui n'hésita pas à fustiger l'attitude du sport français envers cet autre Rugby : *Et pour tout dire, cette interdiction générale de pratiquer n'importe quel sport si par malheur l'on joue au Rugby à XIII, me choque.*²

En effet, par la nature de ses relations contractuelles entre joueurs et dirigeants, le XIII répondait à l'aspiration au changement souhaité par bien des sportifs et voulue par un Léo Lagrange qui proposa, en vain, un statut du sportif professionnel basé sur le respect de ce dernier. Aussi, n'est-ce point un hasard de constater combien considérable fut l'impact de cette conception moderne du Rugby : non seulement sur les terres traditionnelles du XV mais également ailleurs en France, c'est un véritable enthousiasme qu'engendra la vision treiziste du sport.³ En effet, au-delà d'être un Rugby nettement moins violent à pratiquer, beaucoup plus clair à comprendre par les spectateurs du fait de la simplicité de ses règles et, partant, sensiblement plus dynamique que le *jeu obscur* du XV alors souligné de façon récurrente par la presse, le XIII présentait également une singularité notoire, celle de nullement inféoder ses joueurs dits professionnels : en effet, chaque joueur était libre en fin de saison de rester dans son club ou de le quitter. C'était là, en matière de sport, un aspect humaniste particulièrement révolutionnaire pour l'époque et si l'on peut comprendre qu'un Rugby à XV, privé de relations internationales

¹ A Nantes, la LFR XIII ne put qu'implanter un club amateur car, malgré la possibilité d'y former une équipe professionnelle, il fut impossible d'obtenir le stade municipal plus de deux dimanches dans la saison ; de plus, les taxes municipales auraient été de 24% sur les recettes, ce à quoi échappait le très officiel et amateur Rugby à XV (*L'Auto*, 18 sept. 1937 ; titre de l'article : Chute sur l'obstacle).

² *L'Echo des Sports*, 17 nov. 1936 : propos tenus à l'occasion d'un long entretien publié à la une de cet hebdomadaire quelques jours avant que Léo Lagrange n'aille officiellement présider le France-Pays de Galles de Rugby à XIII du 6 déc. 1936.

³ *L'Echo des Sports*, 1^{er} mai 1934 : *On peut jouer au Monsieur blasé que rien ne surprend... et demeurer estomaqué devant l'amplitude du mouvement déchaîné – il n'y a pas d'autres mots – par l'arrivée en France du Rugby à treize. ... De toutes parts l'on écrit aux dirigeants de la LFR XIII ... des personnalités offrent leur concours ... des joueurs sollicitent l'honneur de pratiquer le nouveau rugby... des clubs annoncent leur passage dans les rangs des « treize » ... aussi des clubs qui se créent de toutes pièces.*

avec les Britanniques et qui voyait ses meilleurs joueurs le quitter, ait tout fait pour faire obstacle à ce qu'il percevait comme une mortelle concurrence, on comprend moins, a priori, que d'autres fédérations aient pu participer de façon aussi virulente à cette véritable *croisade* anti-treiziste.¹ On peut, cependant, mieux comprendre leur attitude si on l'analyse en termes de refus de leur part de voir leur milieu sportif respectif être « contaminé » par ce qu'importait en France le Rugby à XIII, à savoir la modernité des rapports entre joueurs et dirigeants, basés sur la notion de contrat entre individus responsables. C'est vraisemblablement ce qui explique que, malgré l'agrément obtenu de l'Etat, le Rugby à XIII n'a pu parvenir, jusqu'à la déclaration de guerre, à obtenir la reconnaissance d'un CNS d'autant plus arc-bouté sur ses traditionnels fonctionnements paternalistes que cet *hérétique* Rugby à XIII, face aux modestes résultats de ses détracteurs, étalait au grand jour son étincelante réussite aussi bien nationale qu'internationale², et ce au moment même où au Rugby à XV *le public détourne les yeux, rêvant de Rugby à treize*.³

Malheureusement pour le *néo-Rugby*, la tension internationale à compter de mars 1939 ne permit pas au Ministre de tutelle des Sports, le novateur Jean Zay, de mettre en place sa nouvelle organisation : il voulait, en effet, remplacer le CNS par un *Conseil National des Fédérations* (CNF) pour *regrouper toutes les grandes fédérations, unions et organismes agréés par le Gouvernement*.¹ Cette ferme volonté du Ministre de l'Education Nationale était en très grande partie dictée par le refus du CNS d'accepter le Rugby à XIII en son sein, comme en témoigne ce commentaire sans détour : *La France arrive*

¹ Herman GREGOIRE, *La guerre des deux Rugby*, Collection *Les croisades sportives*, Paris, Ed. H. Grégoire, 1938. Notons, dans cet ouvrage, la déclaration de Fernand Forgues, président d'honneur de la FFR : *Le Rugby à XIII est un champignon, une excroissance monstrueuse qui s'est formée sur un corps malade : la Fédération* (p. 32) ; de même, l'avis de l'auteur dans son introduction : *Le jeu de Rugby voit pousser sur son corps affaibli le kyste monstrueux du professionnalisme ... Il faut mettre le fer dans toutes ces plaies ... le bon sens conseille de soigner par le feu et le bistouri ... le sport français doit rejeter tout corps étranger* (p. 2).

² Le XIII comptait, en cinq ans d'existence, 225 clubs dont 14 d'élite remplissant copieusement les stades et devint le premier sport d'équipe français à battre les Anglais sur leur sol (fév. 1939) et à devenir Champion d'Europe (avril 1939).

³ Adolphe JAUREGUY, *Qui veut jouer avec moi au Rugby ?*, Paris, Ed. Corrèa, fév. 1939, p. 148. L'auteur fut l'un des plus célèbres joueurs et dirigeants de la FFR.

*bonne première dans le classement international du Rugby à XIII. On se demande ce qu'attend le Comité dit NATIONAL d'Education Physique et Sportive pour admettre en son sein un sport organisé HONNETEMENT et qui fait triompher les couleurs françaises dans les compétitions internationales. Le CNEPS, par sa carence, finira par mériter les pires et les plus inopportunes interventions de l'Etat dans son organisation interne.*²

A la déclaration de guerre, le Rugby à XIII, bien que brillant de mille feux dans l'opinion publique, restait ostracisé par les caciques du sport français, tandis que le XV, bien que face à sa déliquescence sportive, demeurait cependant très en cour dans les milieux conservateurs et bénéficiait, notamment, d'une relation privilégiée avec l'Allemagne par le biais de la *Fédération Internationale de Rugby Amateur* à laquelle la FFR s'était accrochée comme à une bouée de sauvetage face à la naissante concurrence treiziste.³

Avatar de la débâcle, le gouvernement de Vichy imposa un retour en force des valeurs traditionnelles, à ses yeux bafouées par une IIIe République et, surtout, un Front populaire dorénavant voués aux gémonies pour avoir fait se vautrer la France dans le modernisme et la facilité. Bastion du traditionalisme, le sport devenait un des piliers du nouveau régime et l'absence de démocratie allait permettre une facile vengeance envers un Rugby à XIII amalgamé à ses défenseurs de naguère, ceux-là mêmes que l'on rendait responsables de la défaite : le sport français avait, lui aussi, trouvé son bouc émissaire. De nombreux dirigeants et sympathisants du XV ayant accédé à de hautes fonctions, le discours des nouveaux politiques dévia sur la soi-disant implication du Rugby

¹ J.-Louis GAY-LESCOT, *Sport et éducation sous Vichy*, Lyon, PUL, 1991, p. 35.

² *L'Auto*, 19 avril 1939. Le CNS avait été rebaptisé CNEPS par Léo Lagrange.

³ La FFR avait perdu près de la moitié de ses clubs depuis 1924 ainsi que tout crédit international en cette année 1939 avec aucun match à son programme, y compris (pour cause de tension diplomatique) avec l'Allemagne qui était pourtant devenue son partenaire privilégié, au sein d'une FIRA mise en place au début de 1934 sur l'initiative d'un jeune régime nazi cherchant à l'époque, par tous les moyens, l'apaisement européen et ce, notamment, par le biais très symbolique du sport. Voir à ce sujet Robert FASSOLETTE, *Le Rugby français au cœur d'un enjeu diplomatique anglo-allemand (1931-1941)*, Mémoire du DEA d'Histoire du XXe siècle, sous la direction de Pierre MILZA, IEP de Paris, octobre 2000.

professionnel dans la décadence du Rugby orthodoxe. Jean Ybarnégaray¹ condamna irrémédiablement celui-là : *Le sort du Rugby à XIII est clair : rayé purement et simplement du sport français.*² Jean Borotra, autre Basque, dont il s'entoura comme Commissaire à l'Education Générale et aux Sports voulut mettre en chantier la fin du professionnalisme pour tous les sports. Cependant, le Football, le Cyclisme, la Boxe et... la Pelote Basque disposèrent d'un délai de trois ans pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions. Pour le Rugby à XIII – seul autre sport à être alors, comme les quatre précédents, officiellement organisé avec des élites professionnelles nationales et internationales – on note que *c'est à effet immédiat.*³ Telles furent les conclusions du *Comité de réflexion* auquel Borotra avait demandé un avis sur le devenir du sport, Comité au sein duquel on retrouvait, entre autres, Jules Rimet et Paul Méricamp, à savoir ceux qui s'étaient naguère dressés contre la novatrice implantation du XIII en France. Pour traiter des problèmes spécifiques au Rugby, Borotra laissa les mains libres au Colonel Pascot⁴, et demanda au Dr Voivenel⁵ de lui rédiger un rapport dont les conclusions demandèrent la suppression immédiate du XIII car *le Rugby à XV (...) conserve le bénéfice de la pureté absolue de ses origines opposée à la pollution de la dissidence.*⁶ Le 17 oct. 1940 se tint au Capitole de Toulouse une réunion⁷ qui devait entériner la fin de pratique du Rugby à XIII en France.⁸ Ensuite, Pascot fit publiquement

¹ Ministre (jusqu'au 6 sept. 1940) de la Famille et de la Jeunesse, avec la tutelle des Sports, très proche par ses origines basques du Rugby à XV, il était également président des *Fédérations Française et Internationale de Pelote Basque*.

² *La France*, 22 août 1940.

³ *L'Auto*, 4 oct. 1940, rapportant les propos de Borotra tenus lors de sa conférence de presse de la veille.

⁴ Ex-international de XV, il était issu du même club catalan que Jean Galia avec qui il avait également joué en équipe de France, en 1927.

⁵ Notable du Rugby à XV, président du Stade Toulousain avant la Grande guerre, puis du puissant Comité des Pyrénées, il devint président d'honneur de la FFR, nommé par Pascot, lorsque ce dernier remplaça Borotra, en avril 1942.

⁶ Paul VOIVENEL, *Mon beau Rugby*, Toulouse, L'Héraclès, 1942, p. 225.

⁷ A la tête de la *délégation spéciale*, Vichy avait nommé le président du Stade Toulousain, le bâtonnier Haon (avec pour adjoint aux sports le Dr Ginesty, président en exercice de la FFR), en remplacement du maire socialiste Ellen-Prévoit dont on notera qu'il avait osé, dans la capitale du XV, présider la finale 1938 de la Coupe des XIII. Cette réunion se tint entre Pascot, Ginesty, Voivenel et le treiziste Laborde pour lui signifier *la réunification du Rugby français* dans une seule et unique FFR.

⁸ Titre à la une de *L'Auto*, 19 oct. 1940 : Le Rugby à treize est mort. Demain tous les clubs joueront à quinze.

observer que, face aux exigences du « vrai » Rugby, le XIII avait choisi la voie de la facilité.¹

Le problème demeure, cependant, de voir un sport avoir été ainsi muselé alors que le 1^{er} septembre 1940 le congrès de la LFR XIII avait voté un retour total au statut d'amateur pour ses clubs d'élite.² Ainsi, est-ce bien au Rugby à XIII en tant que tel que l'on en voulait : après la diabolisation de son novateur professionnalisme, ce fut tout un mouvement amateur en pleine expansion, de plus de 200 clubs, que l'on stoppa net en plein vol. Puis, dans l'indifférence générale, tant du mouvement sportif que de la presse, et un mois après la parution du décret d'application de la *Charte des Sports*, paraissait ce décret assassin du 19 décembre 1941, lequel prévoyait, en outre, en son Art. 2, que le *patrimoine [treiziste était] transféré sans modification au Comité National des Sports*. A l'appui de telles pièces d'archives, on ne peut plus nier qu'il y eut volonté de mettre alors un point final à la novatrice pratique treiziste et il n'est plus possible d'affirmer, comme l'a fait Jean-Louis Gay-Lescot, que *sous le Commissariat de Borotra, aucune fédération sportive n'est radiée, ni privée de subvention*.³

On ne peut pas se contenter non plus du laconique raccourci de Jean Durry lorsqu'il écrit qu'*à la Libération le phœnix renaîtra de ses cendres*.² Ce serait ignorer que ce ne fut qu'au terme d'une âpre et paradoxale résistance que le XIII parvint à repartir officiellement et encore ne fut-ce qu'au prix d'un stupéfiant compromis, véritable Edit de Nantes de l'ovale³, lui imposant non seulement un développement limité mais, surtout, le nouveau patronyme de *Jeu à XIII* : un sport nouveau, « créé » fin 1946, ne pouvait ni avoir été spolié en 1941 ni, partant, demander les réparations et restitution de patrimoine pourtant prévues par l'Art. 3 de l'Ordonnance du 2 oct. 1943, signée à Alger par le

¹ *La Corrèze républicaine*, 26 oct. 1940 : *Le Rugby demande tout d'abord... une absence d'individualisme. travail obscur et persévérant ...le Rugby c'est la mêlée, la touche.... Le Rugby à XIII, au contraire, s'est attaché à supprimer ces difficultés ... au lieu de les résoudre ... sacrifiant tout au monde spectaculaire.*

² *La Dépêche*, 3 sept. 1940.

³ *Sport et éducation sous Vichy*, op. cit., p. 136.

² *L'histoire en mouvements*, op. cit., p. 221.

³ Ce furent les accords Eluère-Barrière (présidents du XV et du XIII), négociés de fin 46 à mi-47, sous l'égide de Gaston Roux, le Directeur général des Sports.

Général De Gaulle. Ayant mis le XIII à l'index avant-guerre, la grande famille du sport français avait silencieusement applaudi son interdiction, laquelle éliminait un risque majeur de perturbation de son fonctionnement fixiste ; elle fit également tout, d'abord pour tenter de maintenir l'ukase vichyste au-delà de 1945¹, puis pour n'avoir à faire face ni à sa culpabilité ni à son fort gênant passé. Le *Jeu à XIII* arrangea donc bien les choses : sous couvert d'un retour en apparence démocratique de la pratique treiziste, il permettait d'exclure le *Rugby à XIII* comme objet de l'histoire.² Si 1941 marque un tournant décisif dans la marche du Hand-Ball (qui se propage à cadence accélérée³ comme les autres sports sous Vichy⁴, cette même année restera aussi un tournant décisif, mais bien amer celui-la, pour le Rugby à XIII, lequel (434 équipes en 1939, puis anéanti) ne figure toujours pas, à ce jour, au programme de formation des enseignants d'EPS ; le Hand-Ball (6 clubs civils alsaciens et 10 équipes scolaires en 1939⁵, puis très pratiqué par l'occupant) est aujourd'hui un sport d'envergure depuis sa mise au programme en... 1941 et grâce à sa diffusion via l'EPS.

Après huit ans de bataille juridique, dans une totale discrétion médiatique, les treizistes français ont légalement pu redonner son entière légitimité au Rugby à XIII (Cour de cassation, 4 juin 1993). L'actuel retour mémoriel et réparateur sur la France de Vichy (*dette imprescriptible*, Jacques Chirac, 1995) permettra-t-il de lui rendre son histoire, encore occultée, ainsi que son patrimoine, jadis transféré ?

¹ L'*Encyclopédie générale des sports et sociétés sportives* (Paris, Ardo, 4^e trim. 1946), publiée par le CNS, ne mentionne aucunement le Rugby à XIII et retire du listing officiel des internationaux de XV (p. 658-659) les 32 noms de ceux qui étaient passés au XIII avant-guerre (Duhau, Camo, Rousié, Claudel, Desclaux...).

² La liste alphabétique des fédérations reconnues par l'Arrêté du 25 nov. 1946 mentionne le *Jeu à XIII*, mais entre le *Rugby* et le *Ski*, c'est-à-dire en lieu et place de ce Rugby à XIII qu'il ne devait surtout plus être officiellement, ni jamais avoir été.

³ *Encyclopédie générale des sports*, op. cit., p. 461 (FFHB créée en juil. 1941).

⁴ Jean-Louis GAY-LESCOT, op. cit., p. 70-71.

⁵ *Encyclopédie générale des sports*, op. cit., p. 461 et 463.